



comment savoir si un employé a repris l'entreprise familiale ?

Par **Melanie2000**, le **25/01/2010** à **13:10**

bonjour,

j'aimerais savoir comment savoir si mon ex-mari a repris l'entreprise familiale ou s'il est actionnaire ou encore associé.

Son père est devenu le Maire de sa commune et passe ainsi beaucoup de temps en dehors de son entreprise. Par conséquent, c'est son fils (mon ex-mari) qui est "à la tête" de l'entreprise.

je fais cette démarche pour pouvoir faire une revalorisation de pension alimentaire
cordialement

Par **lexconsulting**, le **26/01/2010** à **08:57**

Bonjour,

Vous pouvez connaître les gérants d'une entreprise en utilisant des services internet tels que "Infogreffe" dont certaines requêtes sont payantes ou en vous rendant au greffe du Tribunal de Commerce du lieu de situation de la société.

Pour autant, ce n'est pas parce que l'on est à la tête d'une entreprise que l'on gagne bien sa vie.

Vous faites le même amalgame que beaucoup de personnes qui ne connaissent pas grand chose au fonctionnement d'une entreprise.

Il faut savoir aujourd'hui qu'un nombre très important de chefs d'entreprises ne gagnent pas grand chose et souvent moins que leurs propres salariés.

Ce n'est peut être pas le cas de votre ex-mari, mais sachez que c'est la réalité de notre pays où l'esprit d'initiative et de création d'entreprise est vite annihilé par une machine administrative et sociale au fonctionnement désastreux.

Bien Cordialement

Lex Consulting

Par **Melanie2000**, le **26/01/2010** à **12:23**

Merci pour les renseignements donnés.
cordialement

Par **JURISNOTAIRE**, le **26/01/2010** à **15:31**

... De qui est ce texte, sous le titre:
[s]La condition patronale[s]/[s]/[s] ?

"Il n'y a de classe dirigeante que courageuse. A toute époque, les classes dirigeantes se sont constituées par le courage, par l'acceptation consciente du risque. Dirige celui qui risque ce que les dirigés ne veulent pas risquer. Est respecté celui qui, volontairement, accomplit pour les autres les actes difficiles ou dangereux. Est un chef celui qui procure aux autres la sécurité, en prenant sur soi les dangers.

Le courage, pour l'entrepreneur, c'est l'esprit de l'entreprise et le refus de recourir à l'Etat; pour le technicien, c'est le refus de transiger sur la qualité; pour le directeur d'usine, c'est la défense de la maison, c'est dans la maison, la défense de l'autorité et, avec elle, celle de la discipline et de l'ordre.

Dans la moyenne industrie il y a beaucoup de patrons qui sont à eux-mêmes, au moins dans une large mesure, leur caissier, leur comptable, leur dessinateur, leur contremaître et ils ont, avec la fatigue du corps, le souci de l'esprit que les ouvriers n'ont que par intervalles. Ils vivent dans un monde de lutte où la solidarité est inconnue. Jusqu'ici, dans aucun pays, les patrons n'ont pu se concerter pour se mettre à l'abri, au moins dans une large mesure, contre les faillites qui peuvent détruire en un jour la fortune et le crédit d'un industriel.

Entre tous les producteurs, c'est la lutte sans merci; pour se disputer la clientèle, ils baissent jusqu'à la dernière limite, dans les années de crise, le prix de vente des marchandises, ils descendent même en-dessous des prix de revient. Ils sont obligés d'accepter des délais de paiement qui sont, pour leurs acheteurs, une marge ouverte à la faillite et, s'il survient le moindre revers, le banquier aux aguets veut être payé dans les vingt-quatre heures.

Lorsque les ouvriers accusent les patrons d'être des jouisseurs qui veulent gagner beaucoup d'argent pour s'amuser, ils ne comprennent pas bien l'âme patronale. Sans doute il y a des patrons qui s'amuse, mais ce qu'ils veulent avant tout, quand ils sont vraiment des patrons, c'est gagner la bataille. Il y en a beaucoup qui, en grossissant leur fortune, ne se donnent pas une jouissance de plus; en tout cas ce n'est point surtout à cela qu'ils songent. Ils sont heureux, lorsqu'ils font un bel inventaire, de se dire que leur peine ardente n'est pas perdue, qu'il y a un résultat positif, palpable, que de tous les hasards il est sorti quelque chose, et que leur puissance d'action est accrue.

Non, en vérité, le patronnat, tel que la société actuelle le fait, n'est pas une condition enviable. Et ce n'est pas avec les sentiments de colère et de convoitise que les hommes devraient se regarder les uns les autres, mais avec une sorte de pitié réciproque qui serait peut-être le prélude de la justice".

Signé ???

Par **JURISNOTAIRE**, le **27/01/2010** à **10:46**

... Personne? Langue au "chat" ?

L'auteur de cet article (mature) est... Auguste Marie Joseph Jean Léon JAURES, qui l'écrivit à 41 ans dans **La dépêche de Toulouse** le 28 mai 1890; soit 14 ans avant de fonder le quotidien "L'Humanité", qu'il dirigera jusqu'à sa mort, tragique et regrettable -notamment en regard de "la grande guerre".

"Figure sacrée" de l'avènement du socialisme, il partagera la direction de la S. F. I. O. ((Section Française Internationale Ouvrière), née en 1905 du congrès du Globe, et devenue P. S. en 1969.

L'authenticité de cet texte est contreversée, mais les archives du journal doivent bien toujours exister.

..Oui, je sais, Lexconsulting *Il faut savoir [s]aujourd'hui [s]/[s]/[s]*,... "ça date" un peu...

(Bonjour! -hier et aujourd'hui)

Par **lexconsulting**, le **27/01/2010** à **11:06**

Désolé Jurisnotaire, j'arrive un peu trop tard pour le concours !!!

Merci pour cette page d'histoire sociale qui plus est émane d'un grand penseur social dont certaines idéologies sociales d'aujourd'hui seraient bien inspirées de se référer au lieu d'en faire un outil dogmatique, partisan et donc forcément communautariste et diviseur.

Notre pays, sous prétexte d'une certaine liberté de penser et de critiquer , tombe peu à peu dans une anarchie volontairement maintenue à des fins électorales, où l'administration s'adonne avec joie à un assistanat constant, histoire de maintenir à distance tout ce qui pourrait être novateur. Et pendant ce temps là, les chinois et les allemands bossent et développent leurs activités...

Bon je m'égare, mais il est vrai que certaines personnes qui aujourd'hui créent l'amalgame constant de la lutte des classes, feraient mieux de relire un peu plus en détail les écrits de Jean Jaurès , voire "Le Capital" de Karl Marx.

Bien Cordialement

Lex Consulting

Par **JURISNOTAIRE**, le **27/01/2010** à **13:04**

... Continuez de vous "égarer" Lexconsulting, continuez...
Pour un commun profit, ici.

Comme pour la plupart de vos avis, d'ailleurs. Très autorisés, bien "dosés".

Le sujet mérite bien qu'on ne s'y perde pas.

Dans ce qui n'est pas formulé ici être un conflit, je pense que tout le monde est de bonne-foi (avec un point-de-vue et des raisons légitimes), et a de justes motivations pour l'être -surtout actuellement. Mais les points de vues patrons - employés sont difficilement rapprochables - quoique idéalement (utopiquement?) unissables; car entre les deux, existe "en tampon (incompressible?)"; aujourd'hui la crise -d'ailleurs bilatéralement néfaste-; et déjà hier, une vision de l'autre, inadaptée(table?), "incompatiblante" en termes de compréhension mutuelle. Beaucoup ne comprennent pas que si le monsieur (j'en ai connu en affaires: souvent ulcère-angoisse, quand ce n'est pas infarct-stress dans le collimateur) prend souvent l'avion avec une jolie dame (secrétaire-ordinateur-déplacement), ce n'est pas parcequ'il part avec le Club'med, mais que sa signature est déterminante-indispensable-vite, là-bas.

Et que le même monsieur qui téléphone assis à l'arrière de sa (trop-belle) voiture (un chauffeur! on ne se refuse rien); n'échange pas des recettes de cuisine; mais que ses propos concernent, voire impliquent, déterminent parfois, le sort de milliers de personnes.

Mais cela peut constituer un ferment sinon de haine, du moins de ressentiment aigu; entretenant l'esprit de caste, cultivant les archétypes nuisibles :

J'avais écrit hier, exactement, strictement la même chose que tout-ce-que dessus, juste sous votre toute-première intervention (je me cite) :

... Voir aussi amalgame entre:

Patrons (en prison! derrière les barreaux les "singes")

Bourgeois (à la potence)

Rentiers (ceux-là, on voudrait bien en être, mais y'en a plus)

Ca a été "sucré". Intolérable.

Mais bon. je m'en vais bientôt de céans.

Bon.

(Pardon, Mélanie)

P.-nonS. *Pour le concours...* vous n'étiez pas nombreux.

C'est à croire que beaucoup, ici, doivent confondre écran d'ordinateur, et... téléviseur. En tout cas, c'est comme si.

. Ils reçoivent passivement, mais n'émettent pas;

. ou alors, c'est qu'il n'y a pas grand-monde sur Legavox.

Par **Jurigaby**, le **27/01/2010** à **17:31**

Bonjour à tous,

C'est bon, je suis là! Enfin!

[citation]Dans ce qui n'est pas formulé ici être un conflit, je pense que tout le monde est de bonne-foi (avec un point-de-vue et des raisons légitimes), et a de justes motivations pour l'être -surtout actuellement. Mais les points de vues patrons - employés sont difficilement rapprochables - quoique idéalement (utopiquement?) unissables;[/citation]

C'est n'est pas utopique. Beaucoup de petites entreprises réalisent cette parfaite osmose. Le problème est multiple à mon sens.

D'une part, les grandes entreprises sont dirigées par des commerciaux, sortis de Business School qui ne voient dans l'entreprise qu'un pur instrument financier; une sorte de machine à faire du fric, uniquement destiné à satisfaire le profit d'actionnaires. Le coeur n'y est pas, ce qui peut paraître cohérent dans un monde économique où l'on apprend et crie à tue-tête que "les affaires, c'est les affaires".

D'autre part, la philosophie chrétienne, tournée vers le salut individuel de l'âme, suivit en cela par les doctrines nominalistes (Guillaume d'Occam) et matérialistes (Bentham, Mills et autres) ont créé un individualisme à grande échelle; où l'employeur est tourné vers sa situation, et le salarié vers la sienne.

Enfin, le Droit du travail, au lieu de rappeler un espèce de lien commun entre le salarié et l'employeur est au contraire devenu un instrument d'opposition entre ces derniers, avec une multiplication à outrance de droits subjectifs: J'ai droit à ceci.. j'ai droit à cela.. Peu importe que l'employeur ait le moyen d'assurer ces droits.

Bref, opposer plutôt que concilier, différencier plutôt que comprendre; voilà l'œuvre de la société moderne.

Dans la métamorphose du bourgeois, Jacques Ellul émet la théorie selon laquelle la révolution française, loin d'avoir tué la bourgeoisie, l'a au contraire généralisée.

Ellul écrit ceci:

« Quand le mépris s'est généralisé, qu'il est devenu l'attitude normale de tous envers tous, cessant de reconnaître un prochain en celui qui est mon adversaire mais seulement un « ça » que je vais ridiculiser, avilir, démonter avant de l'anéantir, alors j'entre dans un univers nouveau, ou tout y compris l'homme, est assimilé à un ensemble de fonctions d'apparences, d'utilités, que je peux à mon gré nier ou reconnaître. Rien n'a plus de racine, rien n'a plus d'importance . [...] Voilà l'aboutissement de l'œuvre bourgeoise et au grand scandale du bourgeois qui clame partout : « Mais c'est affreux, je n'ai pas voulu cela !, je réponds : Certes bourgeois de mon cœur, vous n'avez pas voulu cela, mais vous l'avez fait. »

Je ne peux pas dire mieux!

Votre bien utopiste.

Par **lexconsulting**, le **27/01/2010** à **18:40**

Jurigaby, votre intervention est digne d'un sujet d'examen !

Bravo pour cette synthèse qui en quelques mots résume la problématique du problème (pléonasme volontaire je tiens à préciser !)

Pour tenter d'imposer dans le cadre de mon activité professionnelle le principe de la médiation conventionnelle et de l'arbitrage, je suis résolument optimiste pour un changement

de mentalité à moyen terme.

Notre pays souffre certes de l'emprise d'un certain nombre de lobbies conservateurs mais sous l'impulsion européenne, on peut penser que les rapports de force notamment entre employeurs et salariés évolueront dans un sens positif dans les mois et années à venir (la rupture conventionnelle en est d'ailleurs un parfait exemple).

Pour autant il faut faire face à certaines institutions ou certains corps de métier, dont le rapport de force est le commerce et qui sont encore très réticents à cette évolution des mentalités.

Mais il faut que ces institutions et corps de métiers sachent que si ce rapport de force les nourrit, il n'en demeure pas moins que son impact sur notre économie est monstrueusement dangereux.

Nos voisins européens et notamment ceux qui pratiquent le droit coutumier l'ont bien compris depuis des années. Leur pragmatisme est exemplaire. Pour notre part, en France, chaque année nous reculons de plusieurs places dans la hiérarchie des pays industrialisés.

Plutôt que de résoudre des conflits tranquillement et rapidement autour d'une table, on préfère le faire par Code Civil ou Code du Travail interposé.

Mais au final qu'avons nous réellement à y gagner ? Des milliers d'entreprises françaises mettent la clé sous la porte chaque année car elles n'ont pas su (ou n'ont pas été sensibilisées) anticiper juridiquement leurs problèmes et n'ont pas su régler à temps et intelligemment leurs contentieux (qui perdurent des années devant les tribunaux). Le résultat se traduit par des milliers d'emplois perdus et des milliers de chefs d'entreprise sans couverture sociale en plein désarroi.

Il est grand temps que l'ensemble des professionnels du droit oeuvrent ensemble dans le même sens (et ne passent pas leur temps à se mettre parfois des bâtons dans les roues) afin de mettre en commun leurs savoirs et leur professionnalisme afin de pérenniser l'activité des milliers d'entreprises qui seront la force de la relance de l'économie française (capable de concurrencer nos voisins européens et autres pays développés) et non plus cultiver, à tout-va, la culture du contentieux à tout prix.

Bien Cordialement

Lex Consulting